

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 décembre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michäel Quernez
Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau
Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michel Forget à partir de 24h
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant de 20 à 21h
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Patrick Vaineau à donner pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

14. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET QUIMPERLE COMMUNAUTE

Exposé :

La Ville de Quimperlé collabore avec le Conservatoire Musique et Danse de Quimperlé Communauté sur divers projets, et notamment l'accueil conjoint d'artistes programmés dans le cadre des saisons culturelles.

Des stages ou master-classes sont organisées par le Conservatoire, menés par les artistes interprètes ou chorégraphes des spectacles accueillis.

Le prochain partenariat aura lieu le vendredi 7 février 2020 à l'occasion d'un plateau partagé de danse hip hop, avec les Compagnies Virgule et Arnaud Deprez.

Virgile Dagneaux, chorégraphe de la Compagnie Virgule mènera un stage les 11 et 12 janvier 2020 auprès des élèves du Conservatoire. Les élèves ayant participé à ce stage présenteront leur travail en première partie des spectacles du 7 février 2020.

Pour formaliser ce partenariat, une convention a été élaborée.

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, cette convention fixe les engagements de chacun pour mener à bien des objectifs communs concourant à la mise en œuvre du programme de cette manifestation culturelle proposée par la Ville.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Quimperlé Communauté pour la mise en œuvre de cette collaboration avec le Conservatoire Musique et Danse de Quimperlé Communauté.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 11 décembre 2019

P.J. : convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël GUERNEZ